

<https://frda.stanford.edu/fr/ap>



STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

(BnF)

Bibliothèque nationale de France

[Feedback](#)



[in english](#) | [en français](#)

Archives numériques de la Révolution française

Une collaboration entre les bibliothèques de l'Université de Stanford et la Bibliothèque nationale de France

| [ACCUEIL](#)

| [ARCHIVES PARLEMENTAIRES](#)

| [IMAGES](#)

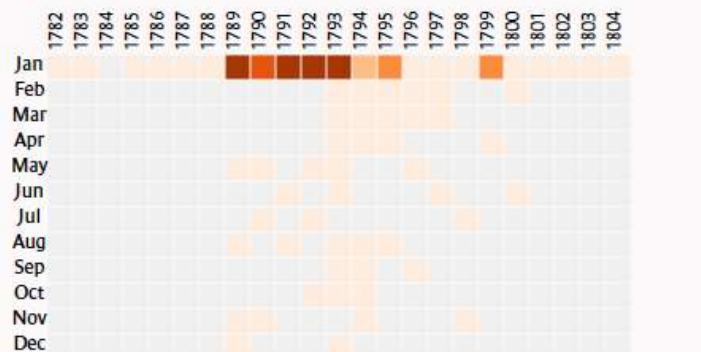
| [À PROPOS](#)

[Archives numériques de la Révolution française](#) » [Images](#) » [Rechercher](#)

Images de la Révolution française

Le corpus des *Images* est constitué d'images numériques haute résolution correspondant à **environ 14 000 documents**, essentiellement des gravures, mais également des illustrations, des médailles, des monnaies et d'autres objets, représentant différents aspects de la Révolution. Ces matériaux proviennent en majorité des collections du département des Estampes et de la photographie mais ont également été sélectionnées dans d'autres départements de la BnF. Plusieurs milliers de ces images sont extraites des collections Hennin et De Vinck, sources majeures pour la période. **Des métadonnées détaillées existent pour chaque image, permettant aux chercheurs de rechercher par artiste, par sujet, par genre et par lieu.**

Résultats trouvés dans *Images de la Révolution française*

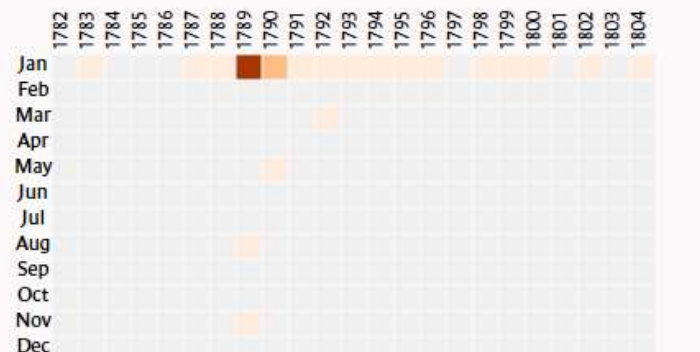


Louis XVI

to Less More

1 - 10 sur 1121 images

Résultats trouvés dans *Images de la Révolution française*

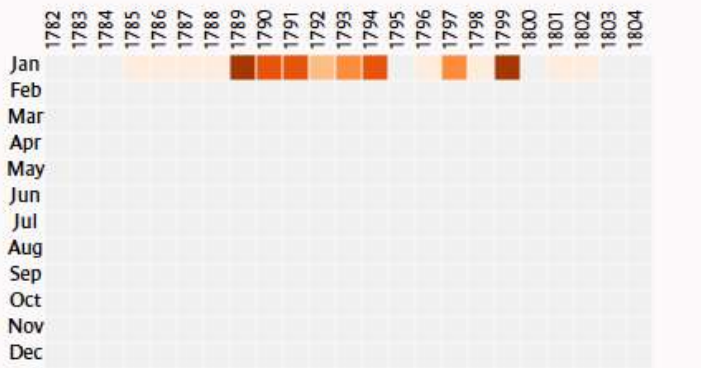


Bastille

to Less More

1 - 10 sur 545 images

Résultats trouvés dans *Images de la Révolution française*

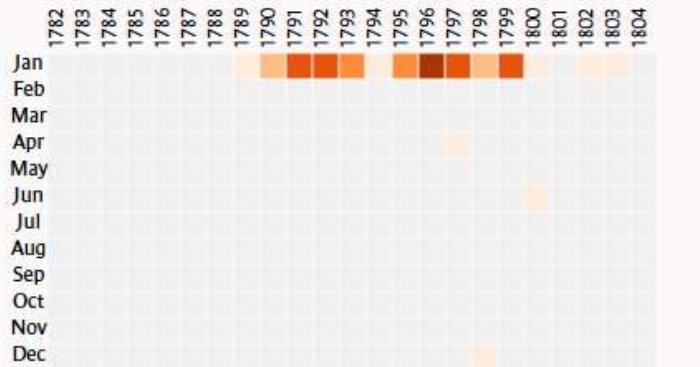


Strasbourg

to Less More

1 - 10 sur 50 images

Résultats trouvés dans *Images de la Révolution française*



Rhin

to Less More

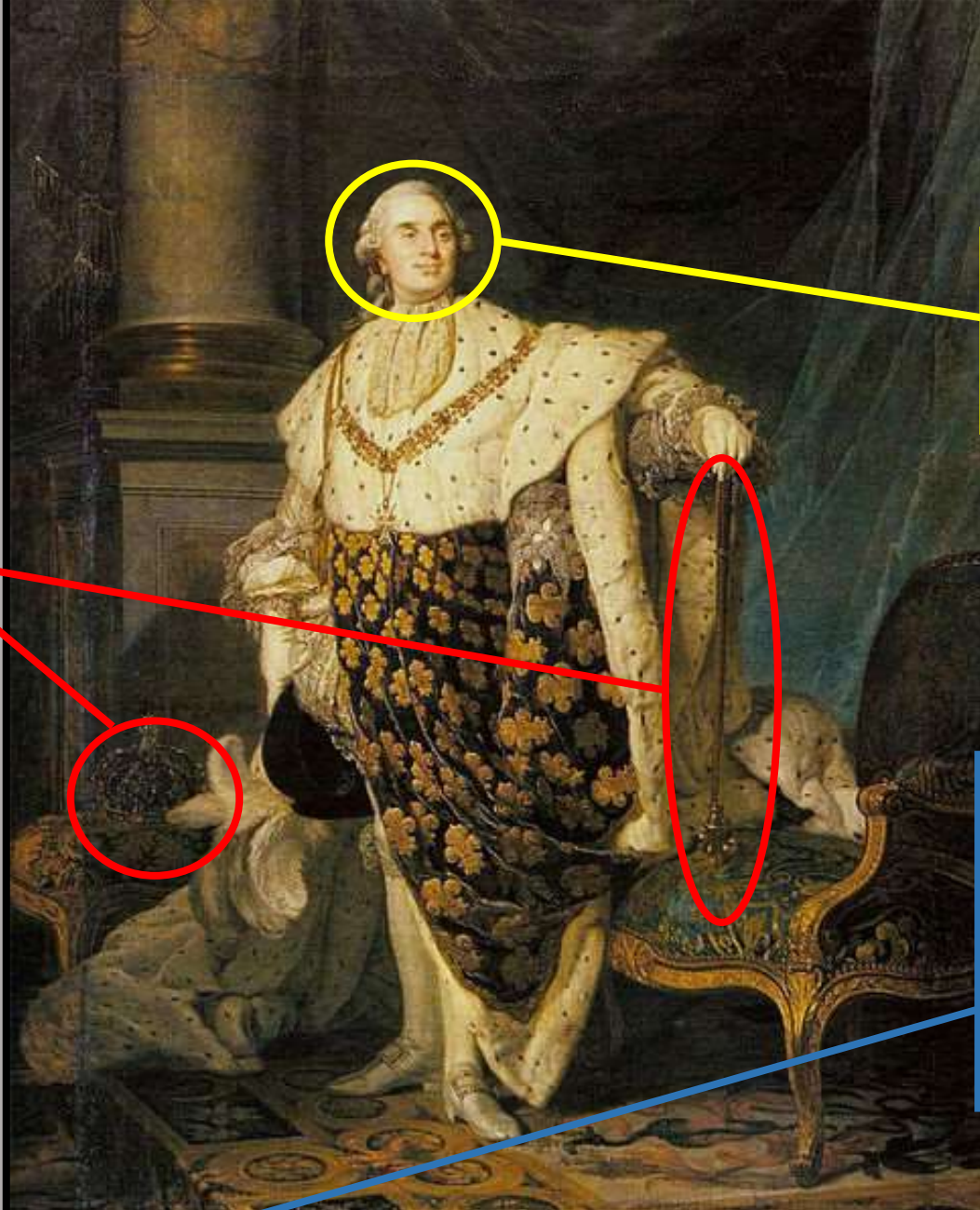
1 - 10 sur 145 images

Représentations de Louis XVI de 1774 à 1793



ARRÊTATION DU ROI ET SA FAMILLE DESERTANT DU ROYAUME ..

Comment évolue la représentation du roi Louis XVI de 1774 à 1793 ?



Louis XVI, roi de France,
de 1774 à 1790

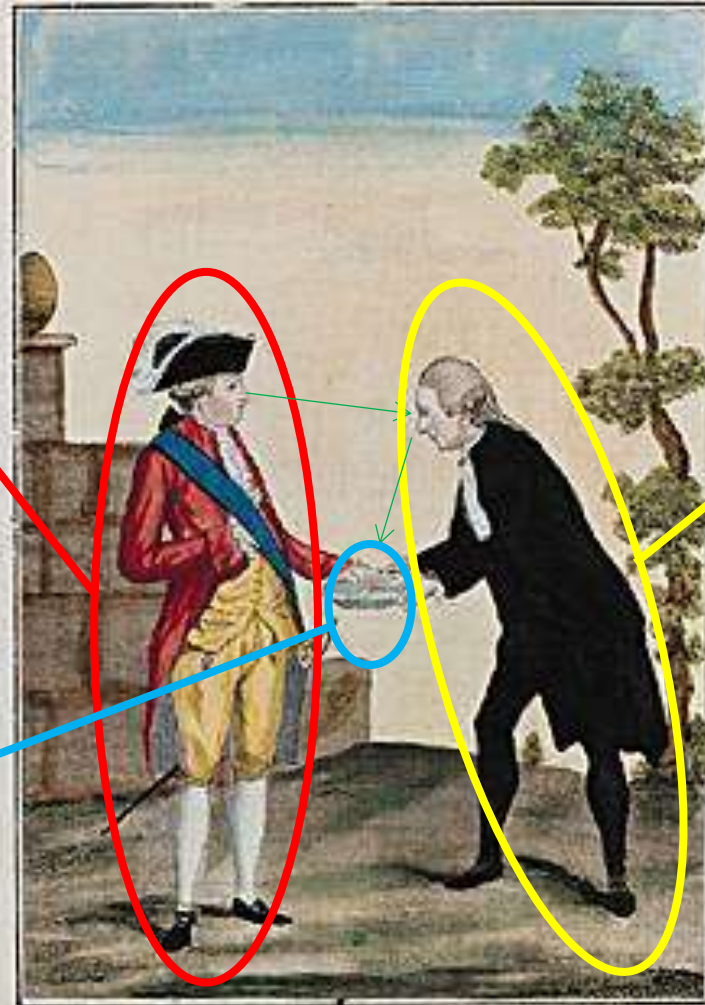
Regalia

Sacre : cérémonie
religieuse conférant à
un souverain un
caractère sacré (parfois
même divin)

Portrait de Louis XVI en *habits de sacre*, par Joseph Siffred Duplessis, Chateau de
Versailles (1777)

Louis XVI, roi de France, a une posture autoritaire, il est supérieur à l'homme en face de lui

Bailly remet les clés de la ville. Il s'agit d'un geste symbolique, mais pourquoi un tel geste ?

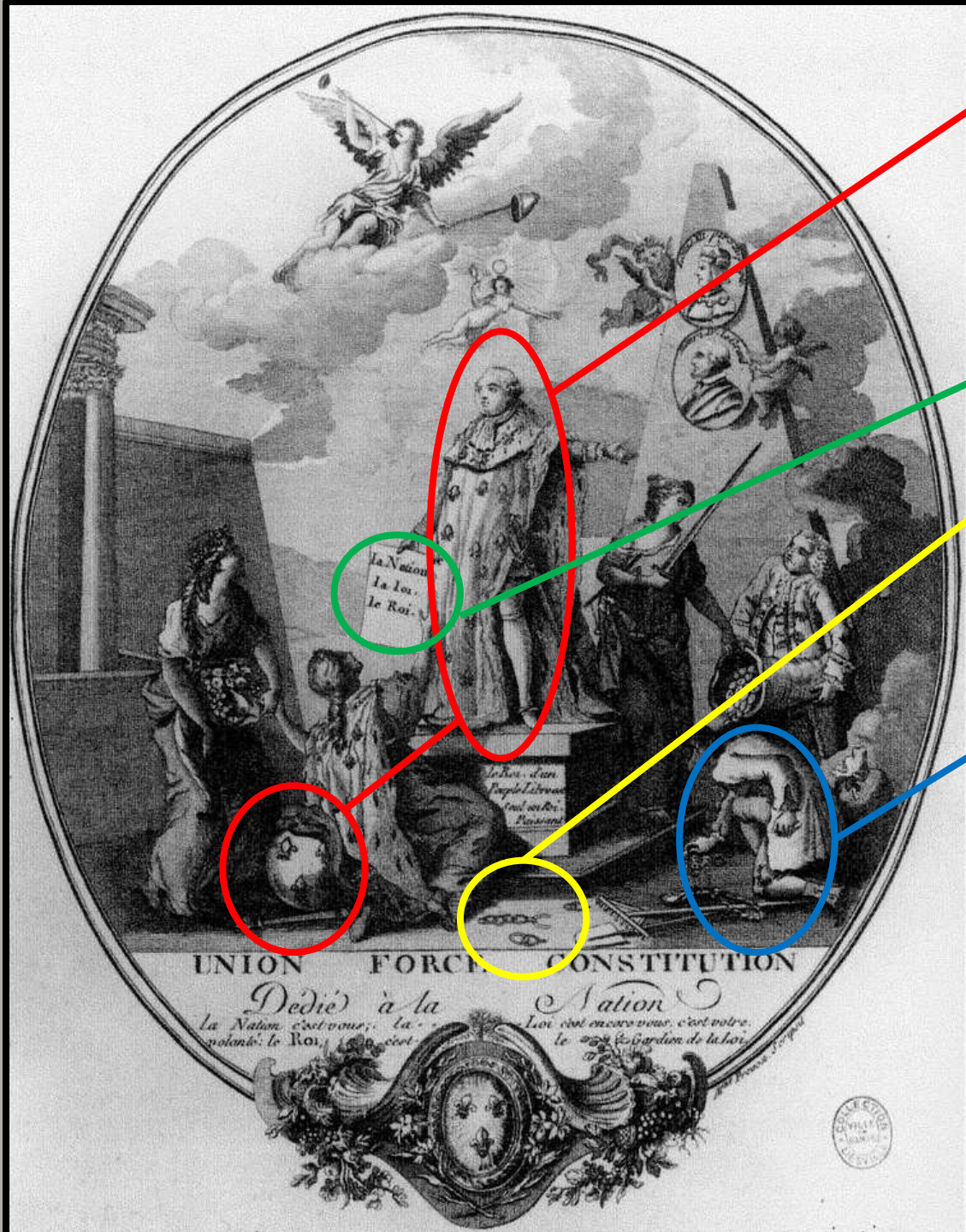


Bailly, maire de Paris, habillé en noir, comme les membres du Tiers-Etat. Il s'incline devant Louis XVI.

3 jours après le 14 juillet 1789 : Prise de la Bastille qui est perçu comme un soulèvement contre un symbole de l'autorité royale

M. Bailly, maire de Paris, présentant au roi les clefs de la ville à la Barrière de la conférence, le 17 juillet 1789. Gravure anonyme coloriée. (Bibliothèque nationale de France, Paris.)

Titre	Auteur	Date	Description	Image du roi	Mot Clé, personnages
Portrait de Louis XVI en costume de sacre	Joseph Siffred Duplessis	1777	Louis XVI en costume de sacre, avec les regalia (couronne, sceptre)	Roi sacré, incarnation de la monarchie absolue de droit divin	Sacre, Regalia, Louis XVI



Louis XVI, roi des Français, prête serment. Il est en costume de sacre, mais il n'a pas de régalia, qui sont à terre

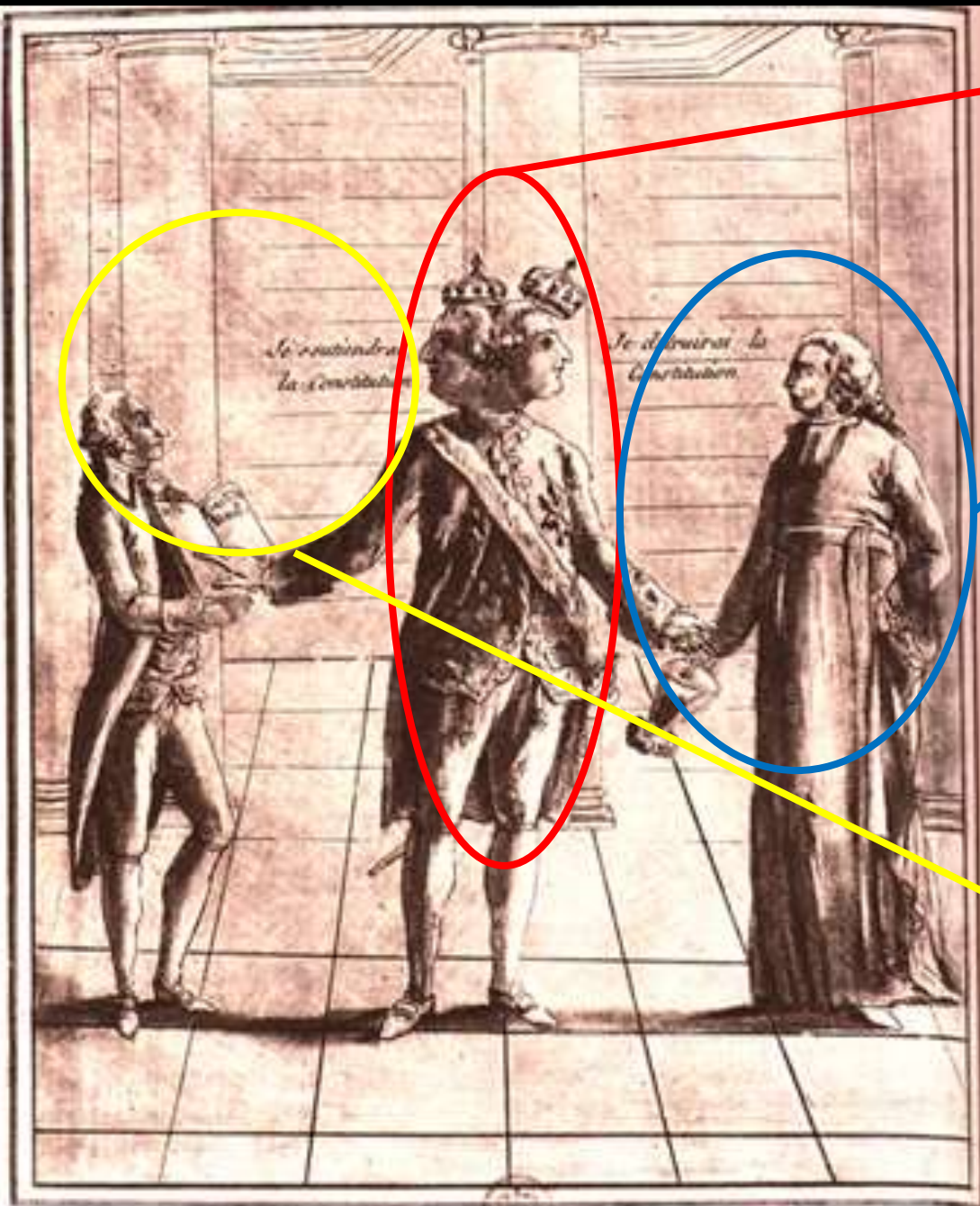
« La Nation, la loi, le Roi ». L'ordre donne une nouvelle place au roi.

Chaines brisées, symbole de liberté

Le peuple se soumet et reconnaît l'autorité du roi

Louis XVI, roi et père d'un peuple libre, reçoit des mains de la France la Constitution, Anonyme, juillet 1790.

Titre	Date	Description	Image du roi	Mot Clé, personnages
Portrait de Louis XVI en costume de sacre	1777	Louis XVI en costume de sacre, avec les regalia (couronne, sceptre)	Roi sacré, incarnation de la monarchie absolue de droit divin	Sacre, Regalia, Louis XVI, monarchie absolue de droit divin
M. Bailly, maire de Paris, présentant au roi les clefs de la ville, le 17 juillet 1789	1789	Louis XVI reçoit les clés de la ville de Paris présentées par le maire Bailly	Roi respecté, le maire s'incline devant lui et reconnaît son autorité	Bailly, 14 juillet 1789



Louis XVI est représenté comme Janus, dieu romain à deux visages. On dénonce sa duplicité.

Louis XVI assure à un membre du clergé qu'il va détruire la Constitution.

Louis XVI prête serment de défendre la Constitution.

Le Roi Janus, ou l'homme à deux visages.

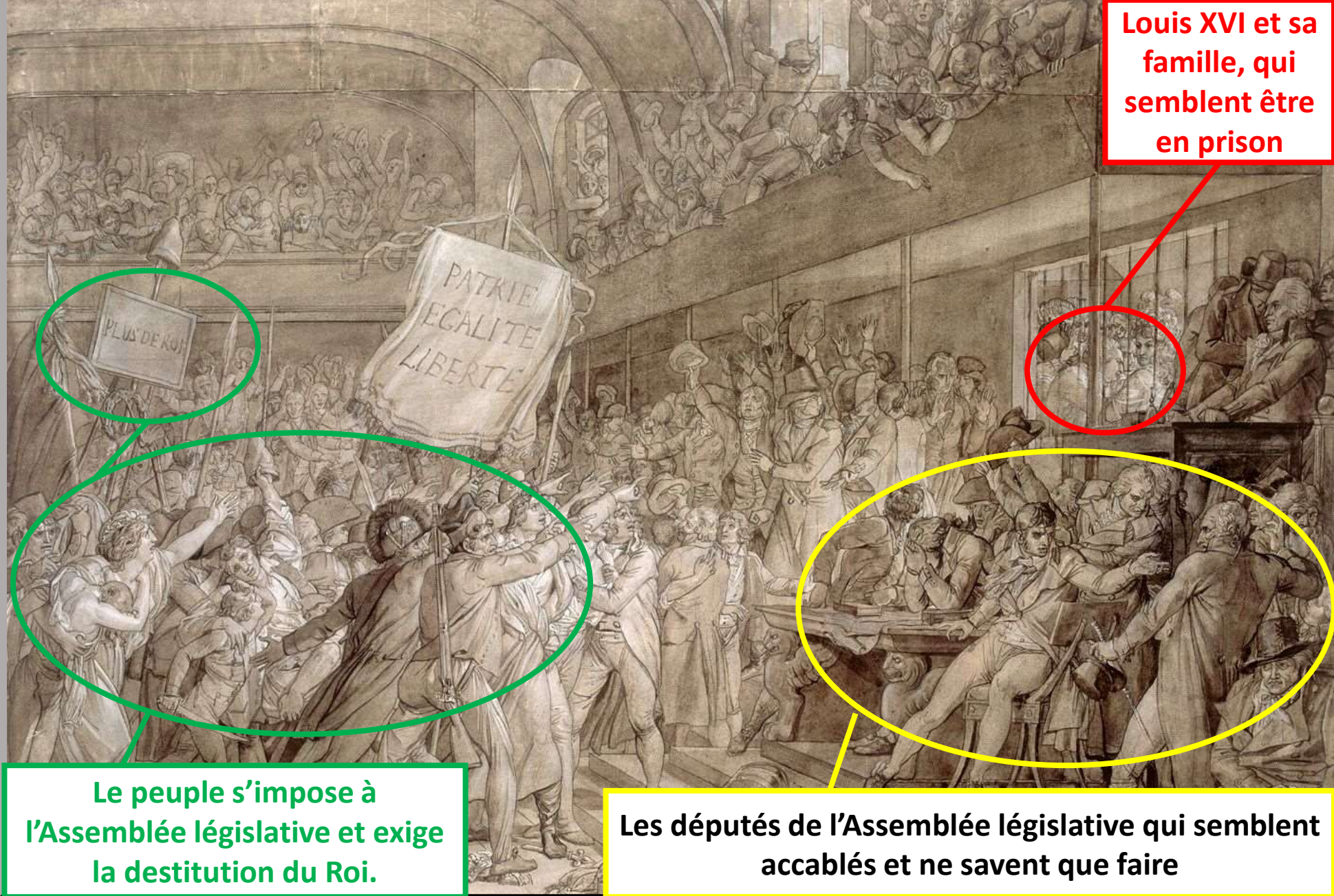
Le roi Janus, l'homme aux deux visages
Anonyme, 1791, Musée Carnavalet.

Titre	Date	Description	Image du roi	Mot Clé, personnages
<i>Portrait de Louis XVI en costume de sacre</i>	1777	Louis XVI en costume de sacre, avec les regalia (couronne, sceptre)	Roi sacré, incarnation de la monarchie absolue de droit divin	Sacre, Regalia, Louis XVI, monarchie absolue de droit divin
<i>M. Bailly, maire de Paris, présentant au roi les clefs de la ville, le 17 juillet 1789</i>	1789	Louis XVI reçoit les clés de la ville de Paris présentées par le maire Bailly	Roi respecté, le maire s'incline devant lui et reconnaît son autorité	Bailly, 14 juillet 1789
<i>Louis XVI, roi et père d'un peuple livre, reçoit des mains de la France la constitution</i>	1790	Louis XVI est au centre, il prête serment devant le peuple.	Roi des Français, il incarne la royauté. Il est respecté	14 juillet 1790, roi des Français



Louis XVI en cochon,
caricature anonyme,
1791, estampe, BNF.

Titre	Date	Description	Image du roi	Mot Clé, personnages
<i>Portrait de Louis XVI en costume de sacre</i>	1777	Louis XVI en costume de sacre, avec les regalia (couronne, sceptre)	Roi sacré, incarnation de la monarchie absolue de droit divin	Sacre, Regalia, Louis XVI, monarchie absolue de droit divin
<i>M. Bailly, maire de Paris, présentant au roi les clefs de la ville, le 17 juillet 1789</i>	1789	Louis XVI reçoit les clés de la ville de Paris présentées par le maire Bailly	Roi respecté, le maire s'incline devant lui et reconnaît son autorité	Bailly, 14 juillet 1789
<i>Louis XVI, roi et père d'un peuple livre, reçoit des mains de la France la constitution</i>	1790	Louis XVI est au centre, il prête serment devant le peuple.	Roi des Français, il incarne la royauté. Il est respecté	14 juillet 1790, roi des Français
<i>Louis XVI, le roi Janus</i>	1791	Louis XVI a deux visages. Il jure de protéger la Constitution et de la détruire en même temps.	Louis XVI est critiqué, on l'accuse de duplicité, de trahir son serment et le peuple.	Constitution, monarchie constitutionnelle



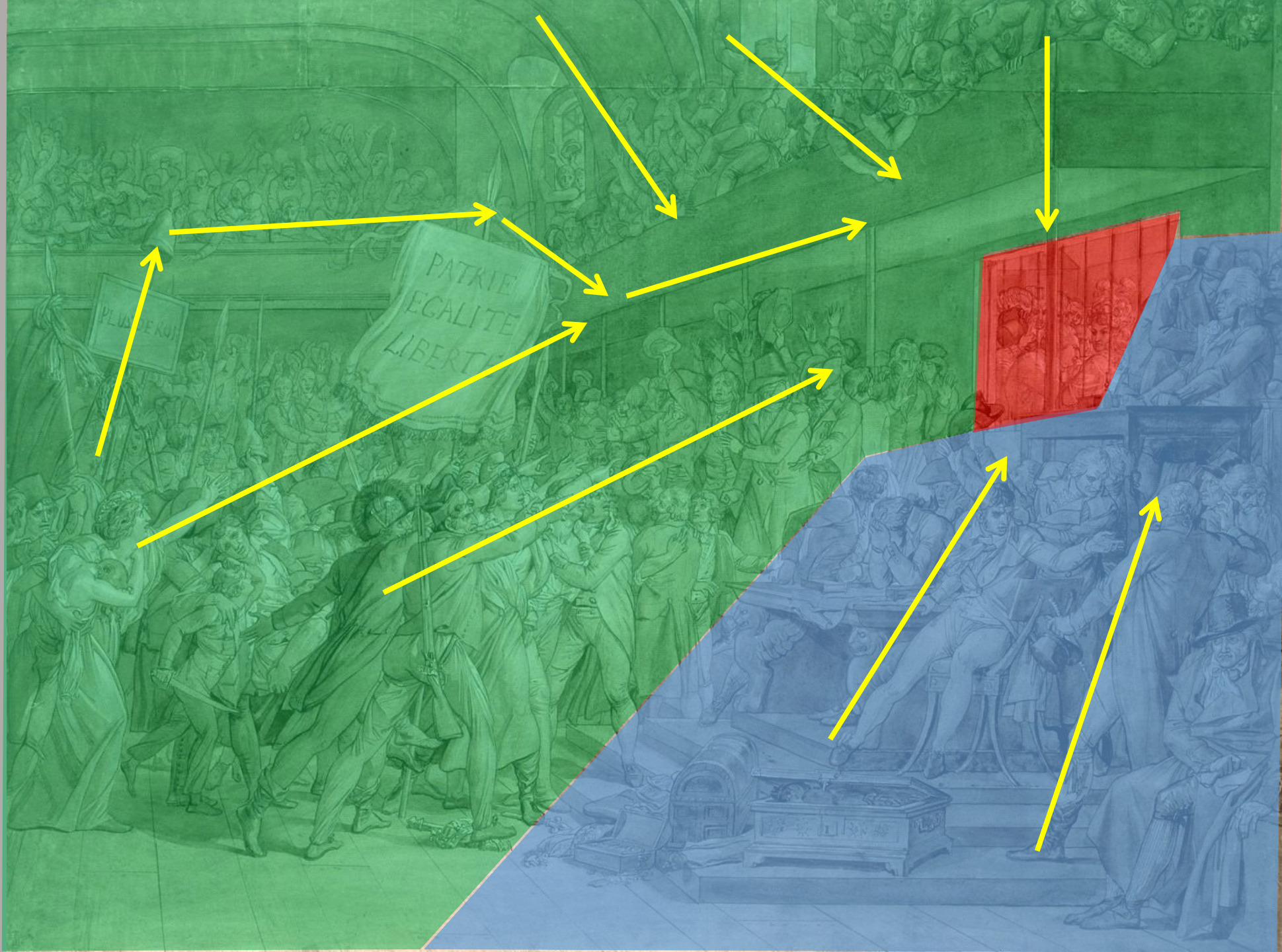
Louis XVI et sa famille, qui semblent être en prison

PLUS DE ROI
PATRIE
EGALITE
LIBERTE

Le peuple s'impose à l'Assemblée législative et exige la destitution du Roi.

Les députés de l'Assemblée législative qui semblent accablés et ne savent que faire

Le Peuple demandant la destitution du tyran à la journée du 10 août 1792, François Gérard, 1794.



Titre	Date	Description	Image du roi	Mot Clé, personnages
<i>Portrait de Louis XVI en costume de sacre</i>	1777	Louis XVI en costume de sacre, avec les regalia (couronne, sceptre)	Roi sacré, incarnation de la monarchie absolue de droit divin	Sacre, Regalia, Louis XVI, monarchie absolue de droit divin
<i>M. Bailly, maire de Paris, présentant au roi les clefs de la ville, le 17 juillet 1789</i>	1789	Louis XVI reçoit les clés de la ville de Paris présentées par le maire Bailly	Roi respecté, le maire s'incline devant lui et reconnaît son autorité	Bailly, 14 juillet 1789
<i>Louis XVI, roi et père d'un peuple livre, reçoit des mains de la France la constitution</i>	1790	Louis XVI est au centre, il prête serment devant le peuple.	Roi des Français, il incarne la royauté. Il est respecté	14 juillet 1790, roi des Français
<i>Louis XVI, le roi Janus</i>	1791	Louis XVI a deux visages. Il jure de protéger la Constitution et de la détruire en même temps.	Louis XVI est critiqué, on l'accuse de duplicité, de trahir son serment et le peuple.	Constitution, monarchie constitutionnelle
<i>Louis XVI en cochon</i>	1791	Louis XVI est représenté sur la forme d'un cochon.	Plus de respect pour le roi. On lui reproche d'avoir tenté de s'enfuir.	Fuite de Varennes



qu'un sang impur abreuve nos sillons.

Lundi 31 Janvier 1793 à six heures un quart du matin sur la place de la révolution, ce devant appelé Louis XV. Le Tyran est tombé sous le glaive des Loix. ce grand acte de justice a consacré l'Archevêché ancien le département Royal, et créé la république. Il imprime un grand caractère à la convention nationale et la rend digne de la confiance des Français.
ce fut en vain qu'une faction ambitieuse et des traités insidieux éprouvèrent toute la ruse de la calomnie, du charlatanisme et de la chicane, le courage des républicains triompha la majorité de la convention demeura inébranlable dans ses principes, et le genre de l'intrigue veda au genre de la Liberté et à l'Ascendant de la vertu.

Revisé de la P. Lettre de Maximilien Robespierre à ses collègues

Matière à réflexion pour les jongleurs couronnés, Anonyme, 1793.

Titre	Auteur	Date	Description	Image du roi	Mot Clé, personnages
<i>Portrait de Louis XVI en costume de sacre</i>	Joseph Siffred Duplessis	1777	Louis XVI en costume de sacre, avec les regalia (couronne, sceptre)	Roi sacré, incarnation de la monarchie absolue de droit divin	Sacre, Regalia, Louis XVI, monarchie absolue de droit divin
<i>M. Bailly, maire de Paris, présentant au roi les clefs de la ville, le 17 juillet 1789</i>	Anonyme	1789	Louis XVI reçoit les clés de la ville de Paris présentées par le maire Bailly	Roi respecté, le maire s'incline devant lui et reconnaît son autorité	Bailly, 14 juillet 1789
<i>Louis XVI, roi et père d'un peuple libre, reçoit des mains de la France la constitution</i>	Anonyme	1790	Louis XVI est au centre, il prête serment devant le peuple.	Roi des Français, il incarne la royauté. Il est respecté	14 juillet 1790, roi des Français
<i>Louis XVI, le roi Janus</i>	Anonyme	1791	Louis XVI a deux visages. Il jure de protéger la Constitution et de la détruire en même temps.	Louis XVI est critiqué, on l'accuse de duplicité, de trahir son serment et le peuple.	Constitution, monarchie constitutionnelle
<i>Louis XVI en cochon</i>	Anonyme	1791	Louis XVI est représenté sur la forme d'un cochon.	Plus de respect pour le roi. On lui reproche d'avoir tenté de s'enfuir.	Fuite de Varennes
<i>Le peuple demandant la destitution du tyran à la journée du 10 août 1792</i>	François Gérard	1794	Louis XVI est dans une pièce, réfugié avec sa famille au sein de l'Assemblée législative. Des hommes demandent sa destitution et la proclamation d'une république	Louis XVI a perdu toute autorité. C'est la chute de la royauté.	10 août 1792, Assemblée législative, république.
<i>Matière à réflexion pour les jongleurs couronnés</i>	Anonyme	1793	Un homme tient la tête décapitée de Louis XVI pour la montrer	La mort de Louis XVI concrétise la fin de la royauté	21 janvier 1793

Titre	Auteur	Date	Description	De la monarchie absolue à la République	Mot Clé, personnages
<i>Portrait de Louis XVI en costume de sacre</i>	Joseph Siffred Duplessis	1777	Louis XVI en costume de sacre, avec les regalia (couronne, sceptre)	Roi sacré, incarnation de la monarchie absolue de droit divin	Sacre, Regalia, Louis XVI, monarchie absolue de droit divin
<i>M. Bailly, maire de Paris, présentant au roi les clefs de la ville, le 17 juillet 1789</i>	Anonyme	1789	Louis XVI reçoit les clés de la ville de Paris présentées par le maire Bailly	Roi respecté, le maire s'incline devant lui et reconnaît son autorité	Bailly, 14 juillet 1789
<i>Louis XVI, roi et père d'un peuple libre, reçoit des mains de la France la constitution</i>	Anonyme	1790	Louis XVI est au centre, il prête serment devant le peuple.	Roi des Français, il incarne la royauté. Il est respecté	14 juillet 1790, roi des Français
<i>Louis XVI, le roi Janus</i>	Anonyme	1791	Louis XVI a deux visages. Il jure de protéger la Constitution et de la détruire en même temps.	Louis XVI est critiqué, on l'accuse de duplicité, de trahir son serment et le peuple.	Constitution, monarchie constitutionnelle
<i>Louis XVI en cochon</i>	Anonyme	1791	Louis XVI est représenté sur la forme d'un cochon.	Plus de respect pour le roi. On lui reproche d'avoir tenté de s'enfuir.	Fuite de Varennes
<i>Le peuple demandant la destitution du tyran à la journée du 10 août 1792</i>	François Gérard	1794	Louis XVI est dans une pièce, réfugié avec sa famille au sein de l'Assemblée législative. Des hommes demandent sa destitution et la proclamation d'une république	Louis XVI a perdu toute autorité. C'est la chute de la royauté.	10 août 1792, Assemblée législative, république.
<i>Matière à réflexion pour les jongleurs couronnés</i>	Anonyme	1793	Un homme tient la tête décapitée de Louis XVI pour la montrer	La mort de Louis XVI concrétise la fin de la royauté	21 janvier 1793

**Utiliser des exemples locaux pour établir une chronologie de
la Révolution**

**1790-1791 :
Constitution civile du clergé**

**14 juillet 1789
: Prise de la
Bastille**

**14 juillet 1790
: Fête de la
Fédération**

**21 juin 1791 :
Fuite de
Varennes**

**Septembre
1792 : 1^e
République**

1789

1790

1791

1792

**22 juillet 1789
: Pillage de
l'hôtel de ville
de Strasbourg**

**Juin 1790 :
Fédération du
Rhin**

**Manifestation
contre les
traîtres à la
patrie**

**Convoi
funéraire du
roi**

**Expulsion
des Capucins**

**Petite Contre
Révolution**



Le Moyen d'Eviter les troubles, c'est de retracer ceux qui ont causés bien des inquiétudes et des pertes irréparables. Le pillage de l'Hôtel de ville de Strasbourg arrivé le 20 juillet 1789 depuis 4 heures de l'après d'avec jusqu'à 7 heures du soir, est une époque que les habitants de cette ville pouvoient représenter à tous ceux qui n'en auroient pas eu connaissance. c'est le but de l'auteur de cet ouvrage.

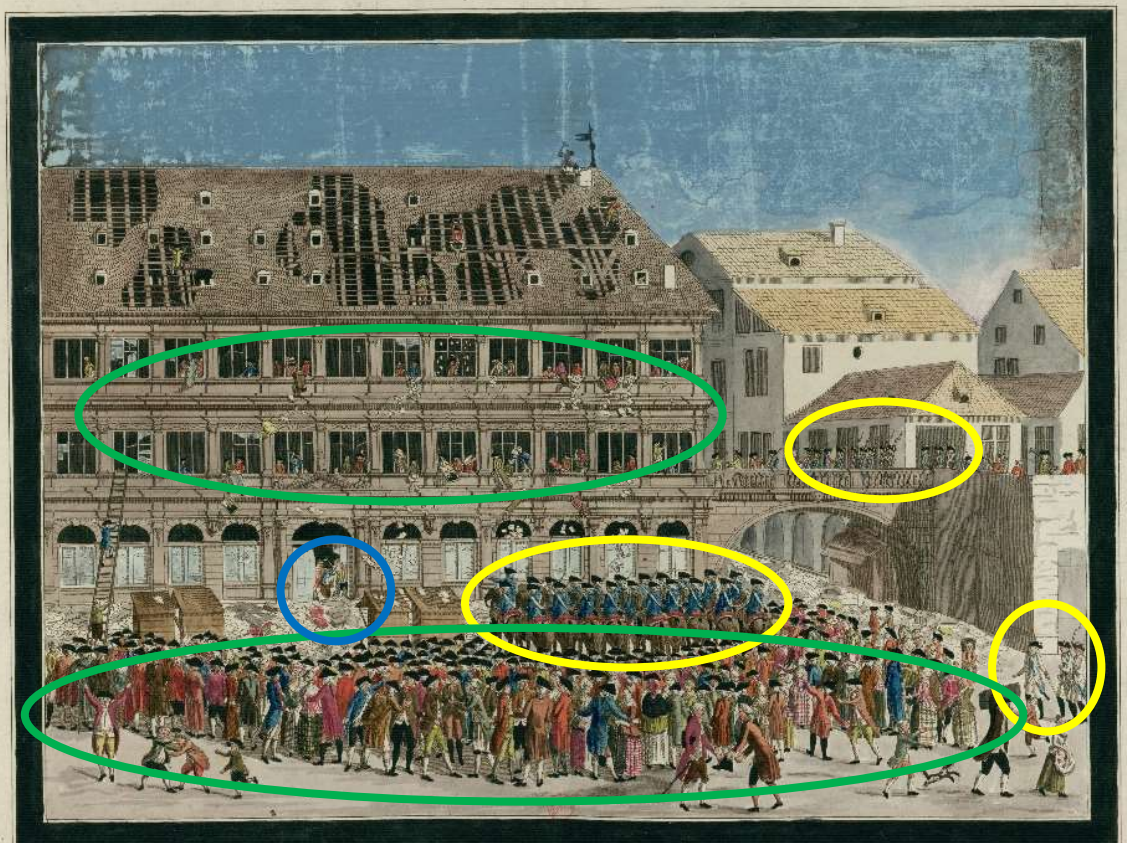
de G. Devere Graveur sur bois à Paris 1789

Ein mittel denen Zerrüt wegen Vorkäufigen ist, die, Welche einen unersetzlichen Schaden Verursacht, Vorkäufigen die den 20. Heumonath 1789 von 4 uhr an nachmittags bis 7 uhr abends vorgefallene Verbeer- und Plünderung des Rathhauses zu Strasburg ist ein Zeitunct, den die Anwohner dieser Stadt allen denen, die davon keine Kenntnis haben, vor Augen Können. Das ist der Zweck des Künstlers.

Devere, G. graveur. Le Moyen d'Eviter les troubles, c'est de retracer ceux qui ont causés bien des inquiétudes et des pertes irréparables [estampe], [ca 1789]. 1 est. : eau-forte, col. ; 32 x 39,5 cm (élt d'impr.) Notice et cote du catalogue de la Bibliothèque nationale de France A Strasbourg. <https://purl.stanford.edu/ch647dh2642>. (accessed 2017-04-15).

Le Moyen d'Eviter les troubles, c'est de retracer ceux qui ont causés bien des inquietudes et des pertes irreparables. Le pillage de l'hôtel de ville de Strasbourg, arrivé le 22 juillet 1789, depuis 4 heures de l'après dînée, jusqu'à 7 heures du soir, est une époque que les habitans de cette ville pourront représenter à tous ceux qui n'en auroient pas eu connoissance. c'est le but de l'auteur de cet ouvrage.
se vend chez Devere Graveur

Titre : Voyages en France en 1787, 1788 et 1789 / Arthur Young ; première traduction complète et critique par Henri Sée, ... ; [préface par Albert Mathiez]
Auteur : Young, Arthur (1741-1820)
Éditeur : A. Colin (Paris)
Date d'édition : 1931



Le Moyen d'Eviter les troubles, c'est de retracer ceux qui ont causés bien des inquietudes et des pertes irreparables. Le pillage de l'hôtel de ville de Strasbourg, arrivé le 22 juillet 1789, depuis 4 heures de l'après dînée, jusqu'à 7 heures du soir, est une époque que les habitans de cette ville pourront représenter à tous ceux qui n'en auroient pas eu connoissance. c'est le but de l'auteur de cet ouvrage.
se vend chez Devere Graveur

20 juillet. — Vers Strasbourg (1), en traversant un pays,

qui présente une culture rivalisant avec celle de nos contrées (2). J'arrive à Strasbourg, où l'on me raconte que la ville est en proie à une effroyable anarchie. On a brisé les vitres de quelques magistrats, qui ne sont pas populaires (1), et une grande foule, assemblée en ce moment, réclame à grands cris la livre de viande à 5 sous (2). Ils ont un cri qui les mènera bien loin : *Point d'impôt et vivent les Etats !* (3).



**1790-1791 :
Constitution civile du clergé**

**14 juillet 1789
: Prise de la
Bastille**

**14 juillet 1790
: Fête de la
Fédération**

**21 juin 1791 :
Fuite de
Varennes**

**Septembre
1792 : 1^e
République**

1789

1790

1791

1792

**22 juillet 1789
: Pillage de
l'hôtel de ville
de Strasbourg**



Dupuis, Charles architecte. Fédération des départements du Haut et Bas Rhin et partie des départements voisins exécutée près de Strasbourg sur la plaine dite des Bouchers L'estampe retrace le moment où les drapeaux de tous les détachemens vont se réunir pour la bénédiction à l'autel de la patrie le 13 juin 1790... : [estampe], [1790]. 1 est. : eau-forte ; 35 x 50 cm (élt d'impr.) Notice et cote du catalogue de la Bibliothèque nationale de France [Strasbourg]. <https://purl.stanford.edu/hb817jp9137>. (accessed 2017-04-15).

SERMENT DE LA CONFÉDÉRATION DE STRASBOURG.

Nous, citoyens soldats des départements de..., et nous, citoyens français, composant la garnison de Strasbourg, librement réunis dans cette plaine, **reconnaisant le pouvoir constituant que le vœu de la Nation a placé entre les mains de nos Représentants actuels**; nous promettons et jurons sur l'autel de la Patrie, à la face du Dieu de l'Univers, en présence de nos concitoyens, et par-devant les Maire et Officiers municipaux de cette ville :

D'être **fidèles à la Nation**, de qui émanent essentiellement tous les pouvoirs;

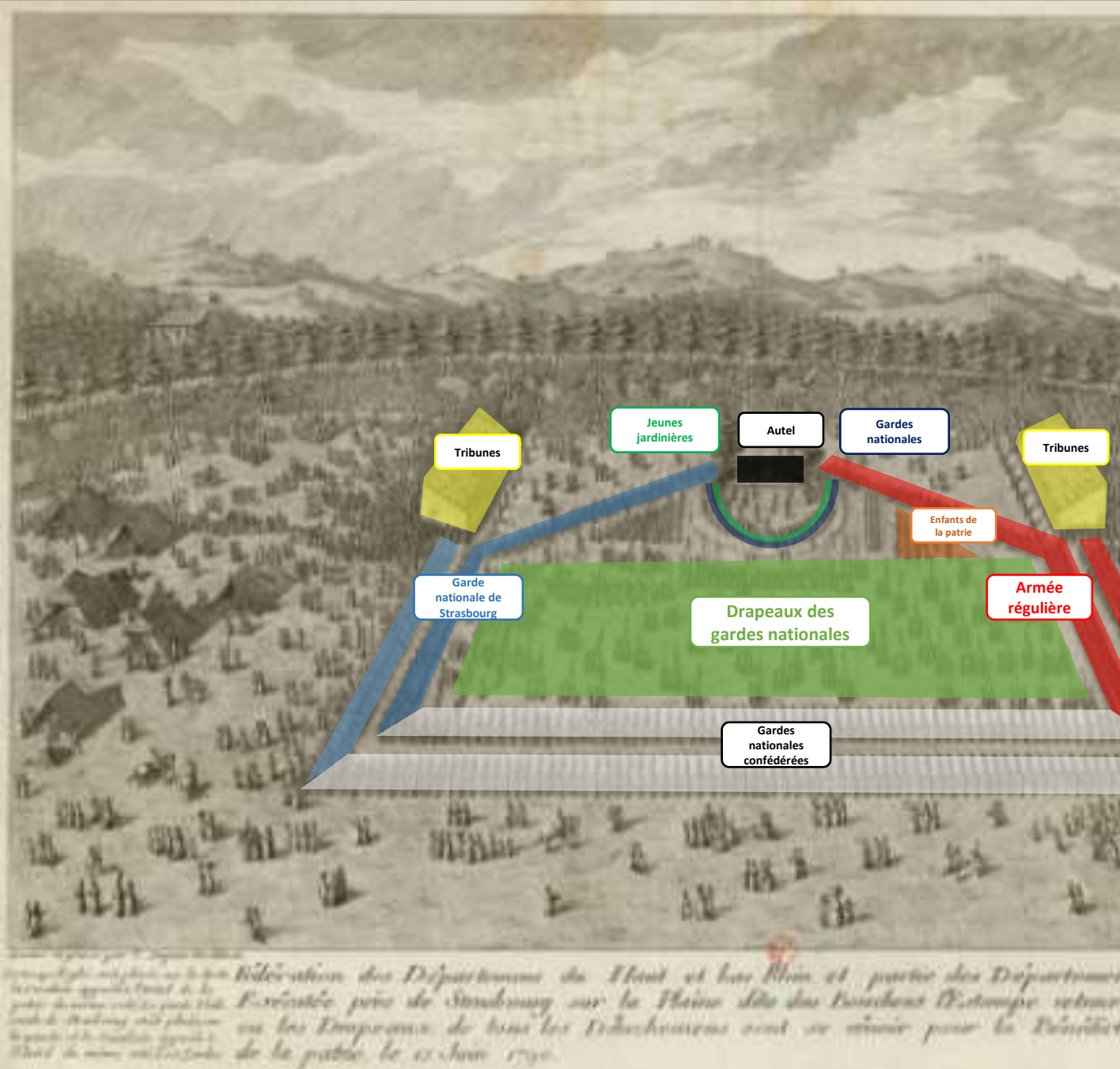
D'obéir à la Loi, et de faire exécuter, toutes les fois que nous en serons requis légalement, les décrets de l'Assemblée nationale, acceptés ou sanctionnés par le Roi, comme étant l'expression de la volonté générale du Peuple français;

D'être soumis à l'autorité constitutionnelle du Roi, et inviolablement attachés à la Personne sacrée de ce Prince citoyen :

De veiller et de concourir au péril de nos biens et de notre vie, tant à la défense de l'Empire contre les ennemis du dehors, qu'au maintien de l'ordre et de la tranquillité intérieure;

D'être inséparablement unis et de voler au secours les uns des autres, pour notre bonheur commun; de dénoncer, de déclarer traître à la Patrie, et de poursuivre comme tel, quiconque oserait attenter à la liberté ou à la propriété de ses concitoyens.

Et, pour exprimer nos sentiments dans la formule consacrée par l'Assemblée nationale, nous jurons d'être fidèles à la Nation, à la Loi, au Roi, et de maintenir de toutes nos forces la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roi.



Confédération des Départemens du Haut et bas Rhin et partie des Départemens de la Moselle, le 23 Juin 1790. Exécutée près de Strasbourg sur le Hainc des Bourgeois réunis en les Drapeaux de tous les Départemens pour la Défense de la Patrie.

**1790-1791 :
Constitution civile du clergé**

**14 juillet 1789
: Prise de la
Bastille**

**14 juillet 1790
: Fête de la
Fédération**

**21 juin 1791 :
Fuite de
Varennes**

**Septembre
1792 : 1^e
République**

1789

1790

1791

1792

**22 juillet 1789
: Pillage de
l'hôtel de ville
de Strasbourg**

**Juin 1790 :
Fédération du
Rhin**



Unattributed. *Départ des Capucins de la ville de Strasbourg* [estampe], [1790]. 1 est. : eau-forte ; 30 x 50 cm (tr. c.) Notice et cote du catalogue de la Bibliothèque nationale de France [Strasbourg ?]. <https://purl.stanford.edu/sv770kk1165>. (accessed 2017-04-15).

Capucins
et
fanatiques



Terre de la
Liberté et
hommes
éclairés



**1790-1791 :
Constitution civile du clergé**

**14 juillet 1789
: Prise de la
Bastille**

**14 juillet 1790
: Fête de la
Fédération**

**21 juin 1791 :
Fuite de
Varennes**

**Septembre
1792 : 1^e
République**

1789

1790

1791

1792

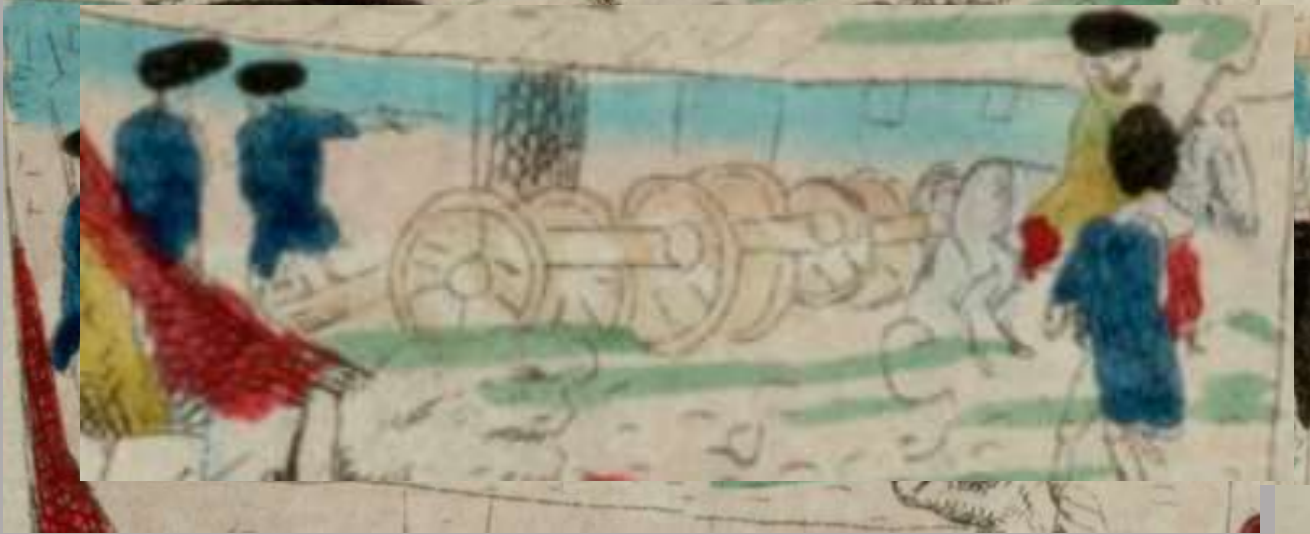
**22 juillet 1789
: Pillage de
l'hôtel de ville
de Strasbourg**

**Juin 1790 :
Fédération du
Rhin**

**Expulsion
des Capucins**



Unattributed. *La petite Contre révolution en 5 actes Executée a Strasbourg le 3 15 16 et 17.e janvier 1791 M.r et Dames vous voyez ici, 1 le pape faisant faire le serment a tous les fanatiques...* : [estampe], [ca 1791]. 1 est. : eau-forte, col. ; 24 x 17 cm (élt d'impr.) Notice et cote du catalogue de la Bibliothèque nationale de France [Strasbourg ?]. <https://purl.stanford.edu/dn454bh3010>. (accessed 2017-04-15).



petite Contre révolution en 5 actes Executée a Strasbourg le 3 15 16 et 17.e janvier 1791 :
M.r et Dames vous voyez ici, 1 le pape faisant faire le serment a tous les fanatiques... :
[estampe]

Autre(s) auteur(s) :

Vinck, Carl de, 1859-19 (Collector)

Langue :

French

Publication :

[Strasbourg ?] : [s.n.], [ca 1791], [1791-uuuu?]

Type :

monographic

Genre :

Picture

Scènes de moeurs-1789-1799.

Form:

estampeeau-fortelImage fixenonprojected graphicprint

Extent:

1 est. : eau-forte, col. ; 24 x 17 cm (élt d'impr.)

Référence(s) :

De Vinck, 4408

Images de la Révolution française : catalogue du vidéodisque, 1990, 3463-3464, Vidéodisque,
3463-3464



**1790-1791 :
Constitution civile du clergé**

**14 juillet 1789
: Prise de la
Bastille**

**14 juillet 1790
: Fête de la
Fédération**

**21 juin 1791 :
Fuite de
Varennes**

**Septembre
1792 : 1^e
République**

1789

1790

1791

1792

**22 juillet 1789
: Pillage de
l'hôtel de ville
de Strasbourg**

**Juin 1790 :
Fédération du
Rhin**

**Expulsion
des Capucins**

**Petite Contre
Révolution**



Exécution populaire a Strasbourg le 25 Juin 1791.

A la nouvelle que les Citoyens ont reçu des trames perfides des trois scelerats Klinglin Heyman et Bouillé protecteur de la fuite du Roi ils ont conduit par la ville et brulé sur la place d'armes les effigies des trois traitres aux plus vives acclamations du peuple

Unattributed. *Exécution populaire a Strasbourg le 25 juin 1791 a la nouvelle que les citoyens ont reçu des trames perfides des trois scelerats Klinglin Heyman et Bouillé protecteur de la fuite du roi ils ont conduit par la ville et brulé sur la place d'armes les effigies des trois traitres aux plus vives acclamations du peuple* : [estampe], [1791]. 1 est. : eau-forte, coul. ; 23,5 x 37 cm (élt d'impr.) Notice et cote du catalogue de la Bibliothèque nationale de France [Strasbourg ?]. <https://purl.stanford.edu/jf994sn4506>. (accessed 2017-04-15).

PROJET DE DÉCRET

« L'Assemblée nationale, après avoir ouï ses comités militaire, diplomatique, de Constitution et de révision, de jurisprudence criminelle, des rapports et des recherches, réunis ;

« Attendu qu'il résulte des pièces dont le rapport lui a été fait, que le sieur de Bouillé, général de l'armée française sur la Meuse, la Moselle et la Sarre, a conçu le projet de renverser la Constitution; qu'à cet effet il a cherché à se former un parti dans le royaume, sollicité et exécuté des ordres non contresignés, attiré le roi et sa famille dans une ville de son commandement, disposé des détachements sur son passage, fait marcher des troupes vers Montmédy, et préparé un camp auprès de cette ville, cherché à corrompre les soldats, les a engagés à la désertion pour se réunir à lui, et sollicité les puissances voisines à faire une invasion sur le territoire français :

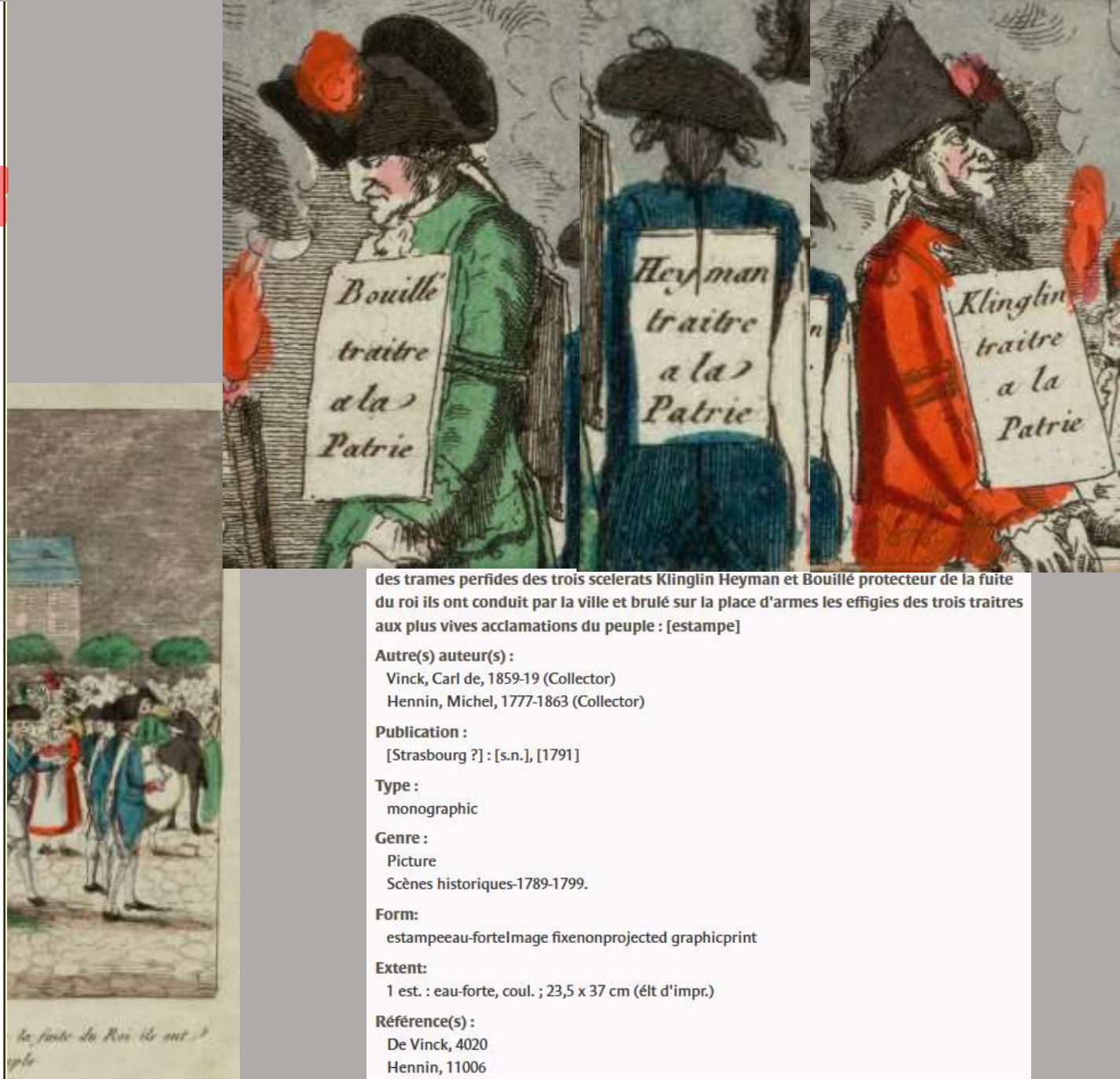
« Décrète : 1° Qu'il y a lieu à accusation contre ledit sieur de Bouillé, ses complices et adhérents, et que son procès lui sera fait et parfait par-devant la haute cour nationale provisoire, séant à Orléans.

« Qu'à cet effet, les pièces qui sont déposées à l'Assemblée nationale, seront adressées à l'officier qui fait auprès de ce tribunal les fonctions d'accusateur ;

« 2° Qu'attendu qu'il résulte également des pièces dont le rapport lui a été fait, que les sieurs d'Heymann, de Klinglin et d'Offlise, maréchaux de camp employés dans la même armée du sieur de Bouillé, Desoteux, adjudant général, de Bouillé fils, major de hussards, et Goglas, aide de camp;

« Que les sieurs de Damas, colonel du 13e régiment de dragons; de Choiseul-Stainville, colonel du 1er régiment de dragons; d'Andoins, capitaine au même corps; de Vellecourt, commissaire ordonnateur à Thionville ; les sieurs de Mandel, Morassin et Thalot, officiers de Royal-Allemand; le comte de Fersen, colonel de Royal-Suédois, et les sieurs de Valory, de Maldent et Du Moustier, tous prévenus d'avoir eu connaissance dudit complot du sieur de Bouillé, et d'avoir agi dans la vue de le favoriser, il y a lieu à accusation contre eux, et que leur procès leur sera fait et parfait devant la haute cour nationale provisoire;

« 3° Que les personnes dénommées dans les articles précédents, contre lesquelles il y a accusation, qui sont ou seront arrêtées par la suite, seront conduites, sous bonne et sûre garde, dans les prisons d'Orléans ... (Archives parlementaires - 11 juillet 1791 - Tome 28 - p. 242)



des trames perfides des trois scelerats Klinglin Heyman et Bouillé protecteur de la fuite du roi ils ont conduit par la ville et brûlé sur la place d'armes les effigies des trois traîtres aux plus vives acclamations du peuple : [estampe]

Autre(s) auteur(s) :

Vinck, Carl de, 1859-19 (Collector)

Hennin, Michel, 1777-1863 (Collector)

Publication :

[Strasbourg ?] : [s.n.], [1791]

Type :

monographic

Genre :

Picture

Scènes historiques-1789-1799.

Form:

estampeeau-fortelimage fixenonprojected graphicprint

Extent:

1 est. : eau-forte, coul. ; 23,5 x 37 cm (élt d'impr.)

Référence(s) :

De Vinck, 4020

Hennin, 11006

**1790-1791 :
Constitution civile du clergé**

**14 juillet 1789
: Prise de la
Bastille**

**14 juillet 1790
: Fête de la
Fédération**

**21 juin 1791 :
Fuite de
Varennes**

**Septembre
1792 : 1^e
République**

1789

1790

1791

1792

**22 juillet 1789
: Pillage de
l'hôtel de ville
de Strasbourg**

**Juin 1790 :
Fédération du
Rhin**

**Manifestation
contre les
traîtres à la
patrie**

**Expulsion
des Capucins**

**Petite Contre
Révolution**

Unattributed. *Le Convoi de la royauté les jacobins de Strasbourg ont enterré avec grande pompe la royauté...* : [estampe], [1792]. 1 est. : eau-forte, coul. ; 37 x 51 cm (élt d'impr.) Notice et cote du catalogue de la Bibliothèque nationale de France [Paris]. <https://purl.stanford.edu/xp209cx7996>. (accessed 2017-04-15).

Convoi de la royauté : les jacobins de Strasbourg ont enterré avec grande pompe la royauté... : [estampe]

Publication :

[Paris] : [s.n.], [1792]

Type :

monographic

Genre :

Picture

Scènes satiriques-1789-1799.

Form:

Image fixenonprojected graphicprint

Extent:

1 est. : eau-forte, coul. ; 37 x 51 cm (élt d'impr.)

Notice bibliographique de la Bibliothèque nationale de France :

<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb40252726z>

Sujet(s) :

[Louis XVI, roi de France, 1754-1793](#) > [Appréciation](#)

[Société des amis de la Constitution.](#)

[Rites et cérémonies funéraires](#) > [France](#) > [Strasbourg \(Bas-Rhin\)](#)

[Monarchie française](#) > [Aspect symbolique](#)

[Strasbourg \(Bas-Rhin\)](#) > [Histoire, 1792 \(manifestation\)](#)

Numéro OCLC :

693261414



**1790-1791 :
Constitution civile du clergé**

**14 juillet 1789
: Prise de la
Bastille**

**14 juillet 1790
: Fête de la
Fédération**

**21 juin 1791 :
Fuite de
Varennes**

**Septembre
1792 : 1^e
République**

1789

1790

1791

1792

**22 juillet 1789
: Pillage de
l'hôtel de ville
de Strasbourg**

**Juin 1790 :
Fédération du
Rhin**

**Manifestation
contre les
traîtres à la
patrie**

**Convoi
funéraire du
roi**

**Expulsion
des Capucins**

**Petite Contre
Révolution**

Unattributed. *Monument élevé à la Nature dans le Temple de la Raison à Strasbourg la 3.me décade de Brumaire l'an 2 de la République [estampe], [ca 1794].* 1 est. : eau-forte ; 14,5 x 6,5 cm (tr. c.) Notice et cote du catalogue de la Bibliothèque nationale de France [Strasbourg ?]. <https://purl.stanford.edu/yb043kp2411>. (accessed 2017-04-15).

Monument élevé à la Nature dans le Temple de la Raison à Strasbourg la 3.me décade de Brumaire l'an 2 de la République : [estampe]

Autre(s) auteur(s) :

Hennin, Michel, 1777-1863 (Collector)

Langue :

French

Publication :

[Strasbourg ?] : [s.n.], [ca 1794]

Type :

monographic

Genre :

Picture

Scènes-1789-1799.

Form:

Image fixenonprojected graphicprint

Extent:

1 est. : eau-forte ; 14,5 x 6,5 cm (tr. c.)

Référence(s) :

Hennin, 11696

Appartient au recueil :

[Recueil. Collection Michel Hennin. Estampes relatives à l'Histoire de France. Tome 133, Pièces 11674-11753, période : 1793]



Monument élevé à la Nature dans le Temple de la Raison à Strasbourg la 3^{me} décade de Brumaire l'an 2 de la République.

Utiliser les fonds des Archives départementales

premier page En abrégé de Monsieur Bally et greffier

Copia
Au jourd'hui le vingt troisieme jour du mars. Mill
Septcent quatre vingt neuf convoquée au son de la cloche,
en la manière acoutumée ont comparus de la seigneurie
de Mattstall pardevant moi Jean Daub greffier pour
la dite Communauté et Municipalité, Jacob Schind, senior
trautman, reinhard trautman, gorg henry Waller, Johannes
trautman, andré baner, pelés frederich, gorg klaus,
pierre precheijson, Zacharias Armeier, Jean mille
philip henry mille, gorg trautman, danjel trautman
le jeune, jacob trautman, jacob son le vieux, jacob
son le jeune, danjel schaffner, pierre trautman
le vieux, pierre trautman le jeune, pierre henry chafra
gorg herman, tous âgés de vingt ans aux compris dans les
7 cinq rôle de imposition habitant de la dite Communauté du dite
Mattstall composé de vingt cinq jours, laquelle pour
obéir aux ordres de sa Majesté, portée par le lettre donné
à versailles le sept février mil septcent quatre vingt neuf
pour la convocation et tenue des Etats généraux de ce
Royaume, et satisfaire aux Dispositions des Règlement
j annexés, ainsi que l'ordonnance de M. le Bally, Commissaire
des districts tenus de hagnau, et de Wissembourg, dont il nous
ont déclaré avoir une parfaite connoissance tant par la
lettre que vient de leur en être faite au prone de la

CAHIER DE DOLEANCES DE MATTSTALL [ADBR 8 E 284/3]

1. Notre député demandera que, désormais, les impositions soient réparties sur chaque ordre de l'Etat, sans distinction, dans la juste proportion de ce que chacun possède, quel que soit son rang.
2. Que toutes les propriétés foncières d'Alsace soient soumises à l'impôt, sans distinctions, d'après la valeur ou le revenu du bien. [...]
9. Que chaque commune tienne une caisse particulière pour fournir le nécessaire à ses pauvres et ses mendiants.
10. En ce qui concerne l'établissement d'Etats Provinciaux institués légalement par le Roi et la Nation, il est à souhaiter que les membres de cette Assemblée particulière soient élus tout à fait librement par les différents ordres de la Province, qu'ils soient puissants ou qu'ils soient humbles, qu'ils aient la confiance des habitants, qu'on puisse leur confier toute l'administration, telle que l'ont assurée Messieurs les Intendants, et qu'ils soient revêtus d'une autorité suffisante, sans pouvoir cependant, en aucun cas, fixer ou consentir des impôts ou des emprunts qui n'auraient pas été fixés par les Etats Généraux.
11. Que les municipalités soient maintenues, et que là où par suite de prétentions mal comprises leur établissement a été empêché ou leur action a été entravée, les municipalités soient mises en place. [...]
13. Que les charges d'huissiers soient abolies, et qu'à leur place, les appariteurs de bailliage de chaque seigneurie aient le même pouvoir, avec la condition que leurs exploits ou leurs expéditions soient rédigées en langue allemande, et que leurs services soient rétribués selon l'importance de leur travail.
14. Que désormais aucune lettre de cachet ou de grâce ne soit délivrée, sans qu'auparavant les Etats de la Province aient donné leur avis. [...]
21. Que les impôts destinés au fonctionnement de l'Etat soient levés par la Province, sans frais de perception, et directement versés au trésor royal.
22. Que les seigneuries d'Alsace soient tenues de présenter les chartes nécessaires au fondement de leurs droits et revenus, pour qu'ainsi chaque habitant sache ce dont il est redevable à la seigneurie, évitant ainsi les procès.



Sera
de l'an
une et



publique Française une et indivisible.

can de la

regle gal

DISTRICT



D'HAGUENAU

LIBERTÉ.

ÉGALITÉ.

OU LA MORT.



PR

D

spide

Wasselonne le 22 août 1789

J'ai appris hier, ma chère sœur, avec autant de peine que d'étonnement, et cela m'est encore confirmé aujourd'hui que le pauvre Baudre a essuyé des violences. Les uns le disent tué, d'autres pris, quelques-uns assurent qu'il a été remis en liberté. On le dit aussi pillé et sa maison détruite. [...] Enfin je ne sais à quoi m'en tenir et suis dans la plus cruelle incertitude. Je vous prie de m'en tirer, de me dire sans détour ce que vous savez, chère sœur, de cette catastrophe, si Baudre et notre sœur sont en liberté est en sûreté. Quant à nous, nous sommes, Dieu merci, tranquilles jusqu'à présent. Je vais seul de ma bande dans tous les lieux où ma présence est nécessaire, même au fond des bois avec des communautés toutes entières et m'abandonne sans réserve à la providence qui n'a pas permis jusqu'ici que j'ai été dans le cas d'entendre seulement une mauvaise parole, pas même une malhonnêteté dans toutes les discussions dont je suis accablé. Que ne puis-je voir naître dans tous les cœurs des sentiments de pénitence qui puissent faire espérer que le bon Dieu voudra bien nous préserver des fléaux encore plus funestes dont nous sommes menacés. Heureusement que cette vie sera suivie d'une meilleure. [...] Ce qui me console en quelque façon c'est que la Révolution qui arrive fera tomber ce luxe effréné qui est la cause des maux actuels. [...]

La Grande Peur : Une rumeur

Une vision subjective de la Révolution

Les pratiques révolutionnaires

[Sélestat, événements des 26 et 27 septembre 1789]

[...] Samedi passé les commissaires [...] ont fait publier l'arrêt qui rétablit les magistrats en leurs fonctions et fait mettre en prison une poissarde qui s'était avisée à lacérer l'arrêt et le tambour lors de la publication. Dimanche midi toutes les poissardes se sont rassemblées sur la place pour enfoncer la garde et faire sortir leur camarade, lorsque le commandant insulté de toutes les façons par ces femmes a commandé un détachement d'environ 40 hommes à cheval sur la place. Ces derniers arrivés ventre à terre pour balayer toute cette canaille, l'officier qui commandait ayant donné des coups de sabre a blessé le nommé Schmitt tonnelier et municipal, qui ne voulait pas se retirer. Voilà tout d'un coup que l'on entendit battre la générale le tocsin et toutes les cloches pour avertir les voisins, qui tout prêt en foule accoururent de toutes parts. La chose ayant été préméditée pour profiter du départ du régiment de Lamarck, les arsenaux forcés, on vit arriver la milice nationale hurlant comme des lions, hommes, femmes, garçons et filles avec des fusils, hallebardes, fourches, haches, sabres et bûcher de bois, on se rangea en bataille d'un côté la milice furieuse ne pouvant attendre le moment à tomber sur les chasseurs de Champagne, qui étaient de l'autre côté, les commissaires, commandant major de place au milieu avec les officiers de la milice nationale. [...]

**Irruption du peuple
dans la vie politique**

**Une autorité légale
contestée**

**Des tensions avec les
régiments**

Procès-verbal des opérations du collège du
1^{er} Arrondissement électoral du Département du Bas Rhin.

Séssion de 1830

Travailler sur les
opérations électorales

Le nombre total des Electeurs du collège inscrits sur la liste
a été par M^e le préfet ou conseil de préfecture et adressé par
lui à M^e le Président, a été reconnu être de cent vingt huit,

Il a été fait un appel de tous les Electeurs inscrits sur cette
liste: chacun de ceux qui étaient présents s'est approché successivement
du bureau, et après avoir prêté le serment suivant:

« Je jure fidélité au Roi, obéissance à la charte constitutionnelle
et aux lois du Royaume. »

a remis ses deux bulletins au Président qui les a déposés
séparément dans les urnes destinées à les recevoir.